

# CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

Compte-rendu affiché

Le 13 décembre 2017

\*\*\*\*\*

## 1 – COMMANDES PASSEES PAR DELEGATION – *Information du Conseil Municipal*

Monsieur Le Maire présente les commandes et décisions passées par délégation

## 2– FINANCES : Budget communal - Décision Modificative

Le Conseil Municipal décide de modifier les crédits budgétaires 2017 comme suit :

Opération 164 – Fibre optique	Compte 2315 : - 55 000 €
Opération 127 – Acquisitions Foncières	Compte 2111 : +50 000 €
Opération 134 – La Couture	Compte 2315 : + 5 000 €

## 3–TRAVAUX

### a) Accessibilité des ERP-IOP et Parkings : Choix du bureau d'études

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise APAVE pour la réalisation diagnostic accessibilité de ses Établissements Recevant du Public (ERP), de ses Installations Ouvertes au Public (IOP) et de ses parkings, pour un montant de prestation de 3 800 € HT

### b) La Fosse : Choix du Maître d'œuvre

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du groupement Cabinet Barbier / AMC Architectes pour un montant de base de 29 050 € HT avec les missions complémentaires, pour assurer la mission de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement au lieu-dit « La Fosse ».

### c) Rue George Sand : Avenant n°1 au marché PIGEON TP

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'avenant en plus-value pour un montant de 2 727,08 € HT à intervenir sur la marché PIGEON TP pour les travaux de la rue George Sand.

Pour information, le montant du marché est porté à 26 255,01 € HT, soit 31 506,01 € TTC.

## 4 - HAUT BUISSON

### a) Maison du Régisseur : Alimentation électrique : Convention avec ENEDIS

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition ENEDIS d'un montant de 59 782,90 € TTC à charge pour la commune, pour le raccordement électrique de la maison du régisseur et l'amenée de l'électricité au cœur du domaine.

### b) 1<sup>ère</sup> maison à gauche : Travaux d'assainissement : Choix de l'entreprise

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise FLECHARD TP pour un montant de 19 525 € HT pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux pluviales de la première maison à Gauche au Haut Buisson

### c) Conventions et Baux

#### • **Parcelles de terre**

Le Conseil Municipal décide :

- de renouveler la mise à disposition de M. Marc GUERET, de la parcelle cadastrée Section D 842 de 5 ha 05 a 68 ca, pour l'année 2017, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2017. Cette mise à disposition est proposée aux mêmes conditions que la convention de 2016 soit 500 €.
- de renouveler la mise à disposition de M. Vincent VADE, de la parcelle cadastrée Section D n° 112 de 3 ha 99 a 85 ca, pour l'année 2017. Cette mise à disposition est proposée à titre GRATUIT car il s'agit de l'entretien du terrain situé en-dessous du château.

#### • **Bail de chasse et mise à disposition du pavillon de chasse**

Le Conseil Municipal décide de renouveler :

- le bail de chasse accordé à la Société de Chasse du Haut Buisson pour une période de 3 années, du 1<sup>er</sup> Mars 2018 au 28 Février 2021, moyennant un loyer annuel de 2 380 €,
- la convention de mise à disposition pour 3 années du 1<sup>er</sup> Mars 2018 au 28 Février 2021, du Pavillon de Chasse à la société de Chasse du Haut buisson, moyennant un loyer annuel de 360 € TTC.

## **5-MAISON DE L'ENFANCE : Convention d'objectif et de financement avec la CAF pour l'accueil périscolaire**

Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention d'objectif et de financement fixant les conditions d'obtention de la subvention d'investissement de 97 440 € pour la construction de la partie Accueil Périscolaire de la Maison de l'Enfance proposée par la Caisse d'Allocation Familiales.

## **6-MICRO-CRECHE : Logiciel de gestion : Choix de l'entreprise**

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de la Société AIGA, d'un montant de 5 144,20 € TTC pour la fourniture et l'hébergement d'un logiciel permettant la gestion des contrats, des présences enfants, du planning des agents et la facturation pour la micro-crèche « Les P'tites Frimousses ».

## **7-OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Machine à pain : choix de l'attributaire**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la candidature de Monsieur BLOMME, représentant de la boulangerie « Au Fournil de Cherré », pour l'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, pour la mise en place d'un distributeur à pain, rue Triger

## **8-PERSONNEL**

### *a) RIFSEEP pour les cadres d'emploi des Agents de maîtrise et Adjointes techniques*

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les agents des cadres d'emploi d'Agents de Maîtrise et des Adjointes Techniques Territoriaux.

### *b) Gratification de fin d'année*

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à offrir, en décembre de chaque année, des bons d'achat ainsi qu'un cadeau à chacun des agents communaux et à chaque agent de la Police Municipale de La Ferté-Bernard, qui intervient sur notre territoire

## **9-COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### *a) Fixation du montant des attributions de compensation*

En raison des dernières informations qui indiquent que le refus de Cherré rendrait la situation plus défavorable pour la Commune, le Conseil Municipal décide de valider les attributions de compensation d'un montant de 1 746 930 € décidées par la Communauté de Communes.

### *b) PV de mise à disposition des ZAE (Valmer – Le Pressoir)*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes est compétente en matière d'actions de développement économique. Les zones d'activité Valmer et Le Pressoir sont désormais communautaires. Il n'y aura pas de transfert de propriété des biens. Cela se traduit par une mise à disposition de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers des zones au profit de la Communauté de Communes, constatée par un PV établi contradictoirement.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de ce procès-verbal présenté.

### *c) Convention de gestion des ZAE (Valmer – Le Pressoir)*

La Communauté de Communes propose une convention de gestion pour l'exercice de la compétence Entretien et Gestion des zones d'activités économiques.

Cette convention prévoit que la Commune continue d'assurer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes la gestion et l'entretien des deux ZA (entretien et maintenance des voiries et parkings, des espaces verts, des bassins de rétention, de l'éclairage public et du mobilier urbain).

Les frais engagés par la Commune seront remis à la charge de la Communauté de Communes dans la limite du plafond fixé par la CLECT, soit à 8 219 € pour la ZA Valmer et 8 128 € pour la ZA Le Pressoir. Ce montant plafond est majoré de 3% par année de renouvellement.

Le Conseil Municipal décide d'approuver les termes de cette convention.

## **10-VOIRIE : Classement dans le Domaine Public**

Les travaux de la ZA Le Pressoir sont achevés. Le Conseil Municipal décide de classer la rue Louis Wagner, ainsi que la parcelle AH 175 qui correspond au chemin piéton qui rejoint le Rue François Avice dans la voirie communale, pour une longueur totale de 466 m.

## 11- QUESTIONS DIVERSES

Sans Objet

## 12- COMMUNICATIONS

- **Dates à retenir :**
  - Prochain Conseil Municipal : Mercredi 24 janvier 2018 à 18 h 30
  - Exposition Sculptures et Peintures Adeline NAVARRE-AMSELLEM : du 27 Novembre au 10 Décembre 2017
  - Distribution des Brioches et Chocolats aux Aînés : Dimanche 7 Janvier 2018
  - Vœux : 12 Janvier 2018

\*\*\*\*\*

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,  
la séance publique est levée à 21 H 20.**